



DEMANDE de PASSEPORT ou CARTE D'IDENTITÉ Dans n'importe quelle mairie équipée du dispositif

Ne jeter pas cette
notice. Rapportez-là.
Merci

DEPOT DU DOSSIER ET RETRAIT DU PASSEPORT/CNI
A Vouziers : sur RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT : 03 24 30 76 31
Du lundi au vendredi : 09h00 - 11h30 et de 14h00 à 17h00

Gagnez du temps !

Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande de carte d'identité ou passeport en ligne sur : <https://ants.gouv.fr/>

Vous pouvez également télécharger et imprimer le formulaire chez vous : <https://www.service-public.fr/>

CERFA n°12100*02 : Majeur ou CERFA n°12101*02 : Mineur

Pour être accepté au guichet, les informations doivent être saisies directement à partir de votre ordinateur.

Le formulaire ne doit pas être imprimé vierge et renseigné de façon manuscrite.

Justificatifs à fournir Majeur - Mineur

Ancienne CNI ou Passeport Acte de naissance

Vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance si votre commune de naissance a dématérialisé la délivrance des actes (notamment Reims, Châlons-en-Champagne, Sedan, Rethel, Vouziers) autres communes vérifier sur : ANTS COMEDEC [https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation*)*

Justificatif de domicile ou de résidence de moins d'un an : quittance de loyer émise par un organisme de gestion public ou privé, facture de téléphone fixe ou mobile, d'eau, d'électricité/gaz, taxe d'habitation, taxe foncière, avis d'imposition sur le revenu, facture d'assurance habitation : veillez à ce que l'adresse soit complète (n° et nom de la rue)

- En cas d'hébergement (aussi valable pour les jeunes majeurs vivant chez leurs parents) : Justificatif d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + lettre datée certifiant que l'hébergé habite chez l'hébergeant **depuis plus de 3 mois.**

1 photo d'identité conforme aux normes : en couleur, **de moins de 6 mois** et parfaitement ressemblante, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm). Le fond doit être uni, de couleur claire.

Déclaration de perte ou vol (en cas de perte ou de vol de votre passeport ou CNI)

Enfant mineur :

L'enfant et son responsable doivent se présenter ensemble au guichet : le représentant légal doit présenter sa propre pièce d'identité. Le responsable doit exercer l'autorité parentale : il peut s'agir du père, de la mère ou du tuteur ; s'il ne s'agit pas d'un des parents (tuteur...) : fournir le document attestant de la délégation de l'autorité parentale.

Timbres fiscaux : dans bureau de tabac, Trésor Public, ou en ligne sur timbres.impots.gouv.fr :

Passeport :

- Majeurs : 86 euros
- Enfants de + de 15 ans : 42 euros
- Enfants de - de 15 ans : 17 euros

Carte d'identité gratuit, sauf

En cas de perte ou vol de votre carte d'identité :

- 25 euros (timbres fiscaux)

**Le passeport ou la CNI doit être retiré dans les TROIS MOIS
qui suivent sa mise à disposition, passé ce délai le titre est invalidé et détruit.**